

OBJET DE LA CONSULTATION :

**Transport des enfants des écoles maternelles et
élémentaires pour les activités piscine et pour les sorties
extra scolaires des Alsh**

Date limite et conditions de réception des offres :

Par mail à l'adresse suivante : j.tournaire-novais@ville-aulnat.fr ou c.beyssens@ville-aulnat.fr

Ou sous pli cacheté soit en recommandé avec AR à Madame

Le Maire

Mairie d'Aulnat

2 avenue Pierre de Coubertin

63510 Aulnat

Ou remise contre récépissé en mairie au plus tard le :

Le 01 septembre 2025 à 12h00

**CAHIER DES CHARGES
VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

Identification de la Collectivité passant le marché :

Commune d'Aulnat
2, avenue Pierre de Coubertin
63510 Aulnat
Tél. 04 73 60 11 11

Personne habilitée à donner des renseignements techniques :

Monsieur TOURNAIRE-NOVAIS Jérémy
DIRECTEUR DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Tél. 04 73 60 11 01
Email : j.tournaire-novais@ville-aulnat.fr

Monsieur BEYSSENS CHANTAL
DIRECTRICE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE
Tél : 04 73 60 11 23
Email : c.beyssens@ville-aulnat.fr

Comptable assignataire des paiements :

Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et Amendes
3 Place Charles de Gaulle
63000 Clermont Ferrand

Pouvoir Adjudicateur:

Madame Christine MANDON ,Maire de la commune d'Aulnat,



ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

Contractant :

Je soussigné :

Nom : **CELLIER**

Prénom : **Stéphane**

Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

SAS CELLIER CHEVANET

Au capital de :

80 000 €

Ayant son siège social à :

68, avenue Roger Coulon

63430 PONT DU CHÂTEAU

Téléphone : **04.73.83.26.63**

Mail : **administratif@cellierchevanet.fr**

Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

N° d'identité d'établissement (Siret) :

330 727 801 00012

Code d'inscription du commerce et des sociétés :

RC 330 727 801

Après avoir pris connaissance du présent cahier des charges, je m'engage à respecter les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.



1 - Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet les prestations de transports des élèves fréquentant les écoles d'Aulnat pour les activités piscine et les sorties extra scolaires des ALSH.

2- Mode de passation :

Le mode de passation est le marché à procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

3- Durée :

Le présente marché de services est conclu pour une durée de 2 ans : du 1^{er} octobre 2025 au 30 Septembre 2027.

4 – Caractéristiques principales du marché:

I. Période scolaire :

Le planning sera arrêté à la rentrée:

Pour l'instant voici la prévision des sorties sur les différentes périodes : (prévoir 25 minutes avant et après l'heure ci-dessous).

- Les lundis du 8 septembre 2025 au 14 novembre 2025 inclus hors vacances scolaires soit 8 trajets. Départ à 14h25 et reprise du bus à 16h00. Effectif : 38 enfants, 2 enseignants.
- Les lundis du 17 novembre 2025 au 23 janvier 2026 inclus hors vacances scolaires soit 8 trajets. Départ à 9h35 et reprise du bus à 11h20. Effectif : 53 enfants, 2 enseignants.
- Les lundis du 26 janvier 2026 au lundi 3 avril 2026 inclus hors vacances scolaires soit 8 trajets. Départ à 9h35 et reprise du bus à 11h20. Effectif : 57 enfants, 3 enseignants.
- Les mardis du 27 janvier 2026 au mardi 31 mars 2026 inclus hors vacances scolaires soit 8 trajets. Départ à 8h45 et reprise du bus à 10h30. Effectif : 12 enfants, 4 adultes.
- Les vendredis du 30 janvier 2026 au vendredi 3 avril 2026 inclus hors vacances scolaires soit 8 trajets. Départ à 14h25 et reprise du bus à 16h00. Effectif : 52 enfants, 2 enseignants.
- Les vendredis du 15 mai 2026 au vendredi 26 juin 2026 inclus hors vacances scolaires soit 7 trajets. Départ à 8h45 et reprise du bus à 10h30. Effectif : 41 enfants, 2 enseignants.

II. Petites et grandes vacances scolaires

Le transporteur s'engage à mettre à disposition un bus de 61 places minimum (voir 63 places si possible).

A. Forfait sortie journée

Départ à 9h00 ou 10h00 et retour à 18h30

Y compris :

- Le repas du chauffeur
- Les frais d'autoroute
- Le parking éventuellement
- Dans la limite de 250 km à la journée et veuillez indiquer le coût du kilomètre supplémentaire

B. Forfait sortie ½ journée

Soit le matin : 9h00 – 12h30

Soit l'après-midi : 13h00 – 18h30

(Environ 40 à 50 sorties de septembre à août : A + B)

5- Prix :

Les prix sont fermes la première année d'exécution ; Ils seront ensuite révisibles annuellement par application de la formule suivante :

$$P = P_o \times [0.125 + (0.875 \times (I/I_o))]$$

Selon les dispositions suivantes :

-P = Prix révisé

-Po= Prix d'origine à la date de remise de l'offre

-0.125 : partie du prix fixe

-0.875 : partie du prix variable

-I= valeur de l'indice de référence au mois de la révision (dernier indice connu)

-I_o = valeur de l'indice de référence au mois de la remise de l'offre (dernier indice connu) arrondi au 1/1000 °

L'index de référence retenu est l'index 001763666 = indice des prix à la consommation – Services transport-

La révision sera effectuée à la date d'anniversaire de la notification du marché.

A. Tarif pour le transport des activités piscine

| Trajet Aulnat /Lempdes | Montant HT en € | TVA en € | Montant TTC en € |
|------------------------|-----------------|---------------|------------------|
| TARIF PAR TRAJET A/R | 92,70 € | 9,27 € | 101,97 € |

B. Tarif pour le transport des sorties extra scolaires

Base Limite 250 kms

| FORFAIT SORTIE JOURNEE | Montant HT en € | TVA en € | Montant TTC en € |
|------------------------|-----------------|----------------|------------------|
| TARIF PAR TRAJET A/R | 456,75 € | 45,68 € | 502,43 € |

PRIX du KM supplémentaire **1,00 € HT**

| FORFAIT SORTIE ½ JOURNEE | Montant HT en € | TVA en € | Montant TTC en € |
|--------------------------|-----------------|----------------|------------------|
| TARIF PAR TRAJET A/R | 227,27 € | 22,73 € | 250,00 € |

De la souplesse est demandée. En effet, en fonction de la météo, il est possible que des sorties soient annulées ou modifiées.

OBSERVATIONS :

Nous comprenons parfaitement les impératifs liés à l'organisation de sorties scolaires et périscolaires, notamment ceux dépendant des conditions météorologiques. Conscients de la nécessité de faire preuve de souplesse dans ce cadre, nous nous engageons à faire preuve de la plus grande flexibilité.

Ainsi, en cas d'annulation ou de modification de service liée à la météo, aucun coût ne sera facturé, sous réserve d'être informés dans un délai raisonnable avant l'heure prévue du départ. Nous restons à l'écoute des besoins des services municipaux et adaptons notre organisation en conséquence, dans un esprit de collaboration et de service public.

Notre objectif est de garantir un service fiable, réactif et souple, en assurant la meilleure qualité de prestation tout en respectant les contraintes spécifiques à ce type de transport.

6- Résiliation

Dans tous les cas, le présent marché peut être résilié après préavis de 2 mois, signifié par lettre recommandée avec AR. En cas d'inobservation d'une clause du contrat ou de manquement manifeste par le Prestataire à ses obligations au titre du présent marché, ou s'il les remplit de façon inexacte ou incomplète, de nature à compromettre l'intérêt du service, le pouvoir adjudicateur peut résilier le marché sans indemnité et sans préavis. La résiliation aux torts du Prestataire ne donne pas lieu au versement d'indemnités et le droit à paiement acquis ne s'applique pas.

Le pouvoir adjudicateur peut faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par le marché, aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui, par sa nature, ne peut souffrir d'aucun retard, soit en cas de résiliation du marché prononcée aux torts du titulaire.

7- Différends et litiges

Les parties donnent expressément attribution de juridiction et de compétence au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand pour toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, auxquelles le présent marché pourrait donner lieu.

Compte à créditer

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

- Nom de l'établissement bancaire : BANQUE CHALUS
- Numéro de compte : 48071358001

CF . RIB Ci-Joint



8- Les critères de sélection

Les offres seront jugées en fonction des critères suivants :

- | | |
|-----------------------|------|
| - Prix : | 50 % |
| - Etat du Parc | 30 % |
| - Souplesse / Météo : | 20 % |

Les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières au sens des articles L2152-1-2-3-4 du Code de la commande publique seront écartées.

Un classement sera établi après examen des offres des candidats et étude des critères pondérés définis ci-après. Une négociation pourra être engagée avec les deux offres les mieux disantes de ce classement avant le choix définitif de la solution et du candidat.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détail de prix ayant servi à l'élaboration des prix qu'elle jugera nécessaires.

La personne représentant le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats seront informés.

8 – Contenu de l'offre (documents à remettre par le candidat dans son offre)

-Le présent règlement de consultation valant acte d'engagement dûment complété et signé.

-Une déclaration sur l'honneur justifiant que vous n'entrez dans aucun cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la commande publique.

-Une attestation d'assurance.

-Un mémoire technique présentant notamment le niveau d'équipement et d'entretien des véhicules utilisés pour la réalisation des prestations.

Fait à **Pont du Château**

le **19 août 2025**

Le candidat :

(Mention manuscrite « Lu et approuvé », nom, qualité, signature et tampon de la société)

Lu et approuvé
Cellier Stéphane
I.D.G.

SAS CELLIER CHEVANET
68 Avenue Roger Coulon
63430 PONT-DU-CHÂTEAU
Tél. 04 73 83 26 63
Fax 04 73 83 53 00
SIRET 330 727 801 00012 - APE 4939 A
TVA INTRA. FR 00 330 727 801

Accepte la présente offre,
Aulnat, le 30/08/25

Signature

Christine MANDON

Maire d'Aulnat



Handwritten signature of Christine Mandon



RIB CELLIER CHEVANET

04/11/2020

Editer un RIB - Banque Chalus

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



BANQUE CHALUS
PONT DU CHATEAU
Tel. 0473832215 Fax. 0473833594

04/11/2020
00214

Intitulé du compte

S.A.S. CELLIER CHEVANET
LES LITTES ROUTE DE CLERMONT
63430 PONT DU CHATEAU

Domiciliation

Code banque
10188

Code guichet
06801

Numéro de compte
48071358001

Clé RIB
57

IBAN

FR76 1018 8068 0148 0713 5800 157

Code BIC (Bank Identification code) - code SWIFT

BCHAFR21

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



BANQUE CHALUS
PONT DU CHATEAU
Tel. 0473832215 Fax. 0473833594

04/11/2020
00214

Intitulé du compte

S.A.S. CELLIER CHEVANET
LES LITTES ROUTE DE CLERMONT
63430 PONT DU CHATEAU

Domiciliation

Code banque
10188

Code guichet
06801

Numéro de compte
48071358001

Clé RIB
57

IBAN

FR76 1018 8068 0148 0713 5800 157

Code BIC (Bank Identification code) - code SWIFT

BCHAFR21